



## PIECES A FOURNIR pour une DECLARATION PREALABLE

LE TOUT EN 2 EXEMPLAIRES (La Mairie pourra vous demander des exemplaires supplémentaires dans le mois qui suit votre dépôt)

### Documents obligatoires

- X** Le formulaire de déclaration préalable dûment rempli
- X** Un plan de situation du terrain établi à une échelle appropriée,
- X** Un plan de masse
  - . coté et établi à une échelle appropriée,
  - . indiquant les constructions à édifier ou à modifier,
  - . comportant l'orientation,
  - . les limites du terrain,
  - . les prospects,
  - . il fait apparaître les travaux extérieurs aux constructions,
  - . les espaces verts maintenus supprimés ou créés,
  - . s'il y a lieu les constructions existantes dont le maintien est prévu,
    - . il indique les modalités selon lesquelles les bâtiments ou ouvrages seront raccordés aux réseaux publics ou, à défaut d'équipements publics, les équipements privés maintenus ou créés, notamment pour l'alimentation en eau et l'assainissement
  - . lorsque le terrain n'est pas directement desservi par une voie ouverte à la circulation publique, le plan de masse indique l'emplacement et les caractéristiques de la servitude de passage permettant d'y accéder

Selon la nature et en fonction des éléments nécessaires à son instruction, le dossier peut être complété par les pièces suivantes

Une représentation de l'aspect extérieur

Une notice décrivant le dossier

Un (ou lorsque cela est nécessaire à la compréhension du projet) des plans en coupe

- . du terrain
- . de la construction
- . cotés et établis à une échelle appropriée
- . précisant l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel
- . si modification du terrain naturel, ce plan fait apparaître l'état initial et futur du terrain

Un plan des façades projetées faisant apparaître, lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, l'état initial et l'état futur

Un plan de distribution des différents niveaux de la construction

- . coté et établi à une échelle appropriée,
- . indication de la SHON
- . indication de la SHOB
- . destination des locaux
- . lorsque les locaux sont destinés à l'habitation, le plan de distribution précise
  - . la typologie et l'emplacement de chaque logement projeté

Les plans et coupes des dispositifs de traitement des eaux usées projetées ou existants, lorsque ces dispositifs sont modifiés par le projet

